**AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHASSELAY**

**Chez BONDET Bernard**

411 Grande Rue

69640 DENICE

**bernardbondet@orange.fr**

**06 12 45 91 34**

**8 éme Brocante – Vide Grenier en Extérieur-Intérieur**

**08 septembre 2019 – Règlement intérieur**

**Article 1** : La manifestation « brocante-vide grenier » se déroulera en extérieur et intérieur le **dimanche 08 septembre 2019 de 7h00 à 18 h00**. L’entrée est gratuite pour les visiteurs.

**Article 2** : La brocante est ouverte aux particuliers pour du matériel d’occasion divers.

Sont interdits à la vente : les objets neufs, les contrefaçons, les armes non neutralisées, les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur.

La vente de produits alimentaires consommables sur place est réservée à l’organisateur.

La vente à la sauvette sur le lieu et les abords de la manifestation est strictement interdite.

**Article 3 :** Toute inscription sera effective à réception des documents suivants : fiche d’inscription remplie et signée, photocopie d’une pièce d’identité et chèque libellé à l’ordre de l’AMICALE SAPEURS POMPIERS CHASSSELAY, le tout envoyé à l’adresse suivante :

 **AMICALE SAPEURS POMPIERS CHASSSELAY chez BONDET Bernard 411 Grande Rue 69640 DENICE**

En cas de désistement ou de mauvais temps, les sommes versées ne seront pas remboursées.

**Article 4** :

1) Les emplacements sont attribués par l’organisateur au prix de **4 € le mètre linéaire** en extérieur. Ils ont une profondeur de 3 m environ (véhicule compris). Les exposants désireux de garder leurs véhicules sur l’emplacement devront prévoir un métrage suffisant. **Tout véhicule ne rentrant pas dans l’emplacement prévu sera sorti du site.**

2) Les emplacements sont attribués par l’organisateur au prix de **6,50 € la table de 1,20 mètres fournie en intérieur avec chaise** en intérieur.

**Article 5** : L’installation se fera de **5H30 à 7H00**. L’association se réserve le droit de revendre tout emplacement non occupé après 8H00. Les exposants sont tenus de respecter les limites des emplacements et **de laisser leurs emplacements propres à leur départ** (des poubelles seront mises à disposition)…

**Article 6** : La publicité est assurée par voix de presse et d’affichage par l’organisateur.

**Article 7 :** La vente s’effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès des organisateurs. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d’accident survenant au cours de la manifestation et pour les vols ou dégradations d’objets exposés.

**Article 8:** L’organisateur se réserve le droit d’exclure tout exposant qui ne respecte pas le règlement ou qui, par son comportement nuit au bon déroulement de la manifestation.

**Article 9:** Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles de gendarmerie, des services fiscaux, de la douane ou de la répression des fraudes.

**AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHASSELAY**

411, Grande Rue

69640 DENICE

**bernardbondet@orange.fr**

**06 12 45 91 34**

**8 éme Brocante – Vide Grenier en Extérieur et Intérieur**

**08 Septembre 2019 – Fiche d’inscription**

*A retourner complétée à l’adresse ci-dessus avec la photocopie de votre pièce d’identité et votre chèque.*

***Merci de joindre une adresse E-Mail pour confirmation de l'inscription***

Nom Prénom : ---------------------------------------------------------------

Adresse : ----------------------------------------------------------------------

Code postal Ville : ------------------------------------------

Téléphone : ------------------------

|  |
| --- |
| E-mail : **Particulier**  |
| N° Pièce d’identité : ---------------- Délivrée le ------------------ par-----Voiture:--------------------- |

**Souhaite réserver un emplacement : intérieur extérieur **

Nombre de tables en intérieur: **6,50 x ..... = €**

 Nombre de mètres en extérieur**: 4 x ....... = €**

Souhait particulier :..............................................................................................................................

**Attention** : Un emplacement avec véhicule doit respecter un métrage linéaire minimum :

Berline (Twingo, Clio, 308…) : 4 mètres linéaires minimum

Monospace (Scénic, Espace,3008, Picasso, break) : 5 mètres linéaires minimum

Camionnette (ou équivalent, voiture + remorque) : 7 mètres linéaires minimum

Entrée du public : Gratuite

Arrivée des exposants de 5h30 à 7h00 - Possibilité de repas chaud sur place -

**En tant que particulier, je déclare :**

**Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)**

**Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l’année civile.**

Je déclare sur l’honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m’y conforter.

**Signature:**